

Caminadour : Une réaction de Jean Glavany

Le Grand Tarbes a procédé à l'aménagement, tout au long des berges de la rive droite de l'Adour, du Caminadour, sentier paysagé, de 9,5 kms depuis le Lac de Soues jusqu'au lac de Bours.

Cet équipement que nous avons voulu exceptionnel est apprécié de tous depuis son ouverture, comme sa fréquentation en témoigne, c'est pourquoi nous avons voulu donner à son inauguration un caractère, lui aussi, exceptionnel.

C'est ainsi qu'est née la fête du Caminadour du samedi 24 septembre prochain qui est une manifestation gratuite et ouverte à tous.

Son organisation sur la longueur du tracé demandait une compétence particulière et une expérience que seuls des professionnels, notamment, dans le domaine du théâtre de rue et de rivière pouvaient nous apporter.

Durant l'été, une association l'ASPIC s'est adressée aux élus de l'agglomération et aux associations culturelles pour contester son coût et surtout l'exclusion des intermittents qui, pour certains, auraient été "sollicités" à titre bénévole.

Face à cette information, le Grand Tarbes tient à répondre que:

1) Le coût de cette manifestation n'est pas comme l'affirme l'ASPIC "une enveloppe de 180 000 euros de fonds européens intégralement allouée au Parvis" puisque l'entrepreneur de spectacle qu'est le Parvis a fait appel à 3 grandes compagnies artistiques : le Groupe F pour le feu d'artifice, Ilotopie pour le théâtre de rivière et Bevinda pour le concert.

La somme citée concerne non seulement ces 3 structures mais aussi l'ensemble des moyens techniques induits par une telle manifestation.

2) Les intermittents du spectacle seront nombreux à être sollicités par l'intermédiaire de ces 3 compagnies pour la partie culturelle et par le Parvis pour la partie technique.

3) Aucun des intermittents n'a été sollicité à titre bénévole. Si, effectivement, des bénévoles se sont manifestés, il s'agit pour la plupart d'employés du Grand Tarbes, de personnes investies dans les associations des communes concernées ou encore les élèves des écoles de musique du Grand Tarbes qui donneront un concert lors de cette journée.

4) Le Grand Tarbes précise :

- d'une part, qu'il ne tient pas à payer les "pots cassés" d'un conflit qui s'éternise et que l'État et le Medef refusent de régler depuis plusieurs années ;

- d'autre part, que la fête du Caminadour n'est qu'un événement ponctuel, lié à une inauguration et ne s'inscrit donc pas dans une "politique culturelle locale" : Le Grand Tarbes ne détient pas de compétence culturelle sauf celle relative aux bibliothèques, écoles de musiques et, récemment, depuis quelques mois le financement de la Scène Nationale.

En effet, l'aide aux associations culturelles reste de la compétence des communes et, en aucun cas, le Grand Tarbes ne peut prendre de dispositions en l'espèce sans commettre une illégalité qui irait à l'encontre du principe de spécificité propre aux établissements publics de coopération intercommunale. Il nous semble donc que dans cette affaire l'ASPIC se trompe de cible.

Le Grand Tarbes, profondément solidaire du combat des intermittents du spectacle, réaffirme que rien dans la fête du Caminadour n'a été conçu contre eux et que celle-ci a été organisée en toute transparence.»